



Nations Unies

Commission de la population et du développement

**Rapport sur les travaux
de la cinquante-sixième session
(29 avril 2022 et 10-14 avril 2023)**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2023
Supplément n° 5



Commission de la population et du développement

**Rapport sur les travaux
de la cinquante-sixième session
(29 avril 2022 et 10-14 avril 2023)**



Nations Unies • New York, 2023

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Résumé

La Commission de la population et du développement a tenu sa cinquante-sixième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 10 au 14 avril 2023. La session avait pour thème spécial « Population, éducation et développement durable ». Elle était présidée par Gheorghe Leucă (République de Moldova). À la séance d'ouverture de haut niveau, le 10 avril, la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales du Secrétariat et le Directeur général adjoint de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ont fait des déclarations.

L'Ambassadeur Leucă s'est dit préoccupé par la crise mondiale de l'éducation, qui avait été exacerbée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Il a engagé instamment les États Membres à s'efforcer d'obtenir des résultats prometteurs cette année. La Vice-Secrétaire générale a souligné que l'accès à un enseignement de qualité était un droit humain et une source d'autonomie économique, et a noté qu'on était en très mauvaise voie d'atteindre l'objectif de développement durable n° 4. La Directrice exécutive du FNUAP a affirmé que l'éducation était l'assise du développement humain, et que, pour parvenir à un développement durable, équitable et bénéfique à tous, il fallait assurer l'accès universel à un enseignement de qualité, notamment l'éducation sexuelle complète, ainsi que l'autonomisation des femmes et l'égalité des genres, comme il était prévu dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Le Secrétaire général adjoint a rappelé que l'éducation était l'un des meilleurs investissements que les sociétés pouvaient faire pour édifier un avenir plus durable et prospère, et a fait remarquer que l'éducation aidait à sortir les personnes et les familles de la pauvreté et à lutter contre les effets préjudiciables du réchauffement de la planète et des changements climatiques. Le Directeur général adjoint de l'UNESCO a insisté sur la nécessité urgente de combler l'écart entre les sexes en matière de scolarisation, d'offrir un enseignement de qualité sur diverses questions, notamment sur la puberté et la santé sexuelle et procréative, de fournir des repas scolaires nutritifs et d'améliorer l'accès aux services de santé.

Dans son discours liminaire, le professeur Wolfgang Lutz a fait observer que, pour la plupart des objectifs de développement durable, voire tous, c'était la population qui comptait. Il a illustré la transformation considérable de la composition de la population par âge, sexe et niveau d'éducation depuis 1950 à l'aide de données provenant de l'Union européenne et de la République de Corée. Cette dernière était passée d'un pays à faible revenu qui comptait beaucoup de jeunes et relativement peu d'adultes ayant terminé l'enseignement primaire ou secondaire à une société âgée où une large proportion de jeunes avaient atteint l'enseignement supérieur. Il y avait des preuves irréfutables montrant que l'éducation permettait aux personnes d'améliorer leur état de santé, d'accroître leur productivité et leurs revenus et de s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques.

Sarah Linton (Australie) a facilité les consultations sur trois projets de décision, que la Commission a adoptés par consensus le 14 avril 2023. La Commission a notamment adopté l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-septième session, en 2024 (E/CN.9/2023/L.2), et décidé que sa cinquante-huitième session, en 2025, aurait pour thème « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge » (E/CN.9/2023/L.3). Elle a également décidé de modifier le calendrier d'examen du rapport biennal du Secrétaire général sur les tendances démographiques mondiales pour que cet examen ait lieu les années impaires et, par conséquent, d'examiner le rapport à sa cinquante-huitième session, en 2025 (E/CN.9/2023/L.4).

En dernier lieu, elle a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa cinquante-sixième session (E/CN.9/2023/L.5) et a chargé le rapporteur d'établir la version définitive du rapport avec l'aide du Secrétariat.

Après la tenue de consultations avec chacun des cinq groupes régionaux, avec les entités des Nations Unies ayant des compétences sur le thème spécial de la session et avec les organisations de la société civile, le Président a distribué le 6 mars 2023 l'avant-projet d'une résolution sur la population, l'éducation et le développement durable. Après trois semaines de consultations dirigées par Sylvia Paola Mendoza Elguea (Mexique) et Fnu Imanuel (Indonésie), les délégations avaient accepté *ad referendum* 35 des 51 paragraphes. Les 10 et 11 avril, le texte a été soumis à une procédure d'approbation tacite qui a été rompue par un groupe de 22 pays faisant objection à un seul paragraphe. Pour essayer de surmonter les autres points de divergence, le Président a fait circuler le 13 avril un texte révisé. La Commission n'étant pas parvenue à un consensus sur le texte révisé, le Président a retiré le projet de résolution le 14 avril.

Dans le projet de texte, le Président réaffirmait le droit de chacun à l'éducation, ainsi que l'engagement pris dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 d'assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. L'attention était appelée sur les grands problèmes en matière d'éducation, notamment l'augmentation de la population d'âge scolaire dans certains pays, le manque d'enseignants qualifiés, le grand nombre d'enfants non scolarisés, l'incapacité de millions d'enfants d'acquérir les rudiments de la lecture et du calcul et les disparités entre les adultes des deux sexes en matière d'alphabétisation. La pandémie de COVID-19 avait accentué les inégalités existant entre les pays et à l'intérieur des pays, notamment les disparités entre les sexes en matière d'éducation et les fractures numériques. Elle avait également eu des effets préjudiciables sur l'accès aux services de santé et à d'autres services. Dans le projet de texte, il était demandé aux pays d'investir dans l'enseignement de qualité, sachant qu'il était indispensable d'améliorer les résultats scolaires pour tirer parti du dividende démographique et réduire les fractures numériques. En outre, le Président exhortait les États à garantir l'accès des adolescents et des jeunes à des informations complètes et exactes et à l'éducation en matière d'hygiène sexuelle et procréative, notamment une éducation complète à la sexualité, fondée sur des données probantes, et soulignait qu'il importait d'offrir aux migrants l'accès à l'éducation. Il appelait au renforcement de la coopération internationale dans le domaine de l'éducation et soulignait l'importance des données démographiques de haute qualité, fiables, actualisées et désagrégées pour la planification des services d'éducation.

Élaboré par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales, le rapport du Secrétaire général sur la population, l'éducation et le développement durable (E/CN.9/2023/2) présente des prévisions et projections concernant la population d'âge scolaire dans différentes régions du monde. On y trouve également une analyse de la relation entre l'éducation et les trois composantes du changement démographique, à savoir la fertilité, la mortalité et la migration, ainsi que les liens entre l'éducation et l'égalité des genres, l'autonomisation des femmes, la formation du capital humain, la croissance économique et la durabilité environnementale. Dans le rapport, le Secrétaire général examine les interactions entre les variables et tendances démographiques et l'accès à une éducation de qualité à tous les niveaux, y compris l'enseignement préprimaire, primaire, secondaire et supérieur et la formation continue.

Dans son rapport sur l'examen des programmes et interventions aux fins de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la

population et le développement pour ce qui concerne la population, l'éducation et le développement durable (E/CN.9/2023/3), élaboré par le FNUAP, le Secrétaire général souligne que l'éducation est un déterminant clef du développement et concerne les personnes de toutes classes d'âge, tout au long de leur vie, et qu'elle est l'un des principaux prédictors de la santé et du bien-être de la population et de la croissance économique nationale. L'éducation des femmes et des filles, en particulier, contribue considérablement à la santé et à la survie des enfants ainsi qu'à l'élimination des mariages d'enfants, des grossesses précoces et des grossesses non planifiées. En outre, l'éducation offre aux femmes un moyen d'accès à l'autonomie économique et à l'avancement social. Le Secrétaire général examine différents programmes visant à répondre aux défis recensés lors du Sommet sur la transformation de l'éducation de 2022, notamment pour ce qui est d'améliorer les infrastructures, d'accroître le nombre d'enseignantes et enseignants qualifiés, de réaliser l'égalité des genres à tous les niveaux de l'enseignement, de favoriser l'adoption de programmes d'enseignement sur la santé et la sexualité, de réduire la fracture numérique et de renforcer l'apprentissage tout au long de la vie chez les personnes âgées.

Dans son rapport sur les flux de ressources financières devant concourir à la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (E/CN.9/2023/4), également élaboré par le FNUAP, le Secrétaire général passe en revue l'évolution de l'aide publique et privée au développement, l'aide destinée aux questions de population et l'aide en faveur des programmes de population, d'éducation et de développement durable. Mesurée en dollars par femme en âge de procréer dans le monde en développement, l'aide versée par tous les donateurs publics est passée de 4,74 dollars en 2019 à 6,15 dollars en 2020. L'aide en faveur de l'éducation a diminué en pourcentage de l'aide totale, mais a augmenté en termes absolus et est plus importante que ne le suggère la seule prise en compte de l'aide accordée au secteur de l'éducation lui-même, car l'aide accordée dans de nombreux autres secteurs couvre des éléments ayant trait à l'éducation, à la formation et à la recherche.

Le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du programme et le bilan des activités menées dans le domaine de la population en 2022 (E/CN.9/2023/5), qui a été élaboré par la Division de la population, dresse un bilan des activités menées par celle-ci en 2022 dans le cadre de son programme de travail. Il s'agissait des activités suivantes : analyse des tendances mondiales en matière de fertilité, de mortalité, de migration, d'urbanisation et de vieillissement de la population ; élaboration d'estimations et de projections démographiques à l'échelle mondiale ; suivi des politiques démographiques ; étude des liens entre les questions de population et le développement durable ; diffusion de données et d'informations démographiques ; activités de coopération technique et de renforcement des capacités menées auprès des États Membres ; soutien technique apporté aux mécanismes intergouvernementaux. L'objectif du programme de travail était de permettre de mieux cerner les tendances démographiques, de mieux faire comprendre les liens qui existaient entre les changements démographiques et le développement durable aux décideurs et au grand public, grâce à des données factuelles, et de renforcer les moyens dont disposait la communauté internationale pour bien s'attaquer aux problèmes de population actuels et naissants et de tenir compte des aspects démographiques dans le programme de développement international.

Dans l'après-midi du 10 avril, le débat général a débuté par une discussion sur les trois rapports susmentionnés du Secrétaire général. Les intervenants ont appelé l'attention sur les recommandations formulées dans les rapports, en mettant l'accent sur la manière dont l'application intégrale, accélérée et efficace du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement de

1994 pouvait contribuer à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 4. Les expertes et experts ont souligné les effets préjudiciables de la pandémie de COVID-19 sur les résultats de l'éducation en termes d'accès, de participation et d'équité. Plusieurs intervenants ont estimé qu'il était important d'améliorer l'apprentissage tout au long de la vie et de réduire les fractures numériques. Une autre recommandation importante était de veiller à ce qu'un enseignement de qualité soit offert à tous, y compris aux groupes marginalisés comme les femmes et les filles, les migrants et les réfugiés, les personnes handicapées et les peuples autochtones. Pour répondre aux besoins en matière d'éducation d'une population croissante d'enfants et de jeunes, il fallait un engagement plus résolu et un financement à long terme et prévisible de la part des États et des investissements plus importants, plus judicieux et plus équitables de la part des partenaires. Plusieurs intervenants ont estimé que pour promouvoir une éducation inclusive, équitable et de qualité et l'apprentissage tout au long de la vie, il était indispensable d'honorer les engagements pris en 2022 au Sommet sur la transformation de l'éducation. Il a été demandé aux intervenants d'expliquer comment les progrès accomplis en matière d'éducation pouvaient contribuer à la réalisation des objectifs du Programme d'action.

Dans la matinée du 11 avril, le débat général a repris avec la tenue d'une table ronde multipartite sur la contribution des grandes questions de population et de développement au thème principal du Conseil économique et social en 2023, « Accélérer la reprise au sortir de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 à tous les niveaux ». Il a été demandé aux personnalités invitées d'examiner comment l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement pourrait contribuer au relèvement de la pandémie et à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier ceux sur lesquels se penchait le forum politique de haut niveau chaque année. Les échanges ont également porté sur les moyens concrets d'inclure les questions et les problèmes relatifs à la population dans les examens nationaux volontaires et sur la manière dont les commissions techniques du Conseil pourrait collaborer plus étroitement entre elles et renforcer mutuellement leurs travaux. Les personnalités invitées ont décrit la corrélation entre l'exécution du Programme d'action et le relèvement de la pandémie, en mettant l'accent sur l'éducation. Elles ont appelé l'attention sur le rôle joué par les pairs éducateurs dans la protection et l'autonomisation des adolescents et des jeunes, souligné qu'il importait de promouvoir l'égalité des genres par l'éducation et de créer à cette fin des conditions favorables pour les élèves et les enseignants, et mis l'accent sur la nécessité d'assurer un financement suffisant et durable pour permettre la mise en œuvre du Programme 2030, et notamment pour remédier à la vulnérabilité des petits États insulaires en développement face aux effets des changements climatiques. Au cours du débat interactif, les participantes et participants ont souligné combien la solidarité internationale était importante pour faire face à la pandémie de COVID-19 et à d'autres nouvelles crises mondiales. Ils ont mis l'accent sur les liens entre l'éducation, l'égalité des genres et l'hygiène et les droits en matière de sexualité et de procréation.

Dans la matinée du 12 avril, le débat général s'est poursuivi avec une table ronde d'experts consacrée au thème spéciale de la session annuelle, « Population, éducation et développement durable ». Les expertes et experts ont été invités à expliquer les liens entre les changements démographiques et l'enseignement de qualité, à examiner les rapports entre la migration et l'éducation et à se pencher sur la nécessité de tenir compte de l'inclusion numérique et de la mobilisation des jeunes dans la planification de l'éducation. Ils ont noté qu'une population bien éduquée tout au long de la vie, à commencer par la petite enfance, était une condition essentielle pour tirer profit du dividende démographique et parvenir à un développement durable. Il importait au

plus haut point d'augmenter les financements pour accueillir le nombre croissant d'étudiants dans les pays en développement en croissance démographique rapide. La formation professionnelle et l'éducation des adultes devraient être orientées en fonction des besoins du marché du travail, notamment en matière de compétences et d'emplois pour l'économie circulaire, bleue ou verte d'aujourd'hui et de demain. Les programmes d'éducation sanitaire devraient être adaptés en fonction de l'âge et du stade de développement et impliquer les communautés et les parents pour dissiper les craintes et lutter contre la désinformation. L'implication des jeunes dans la planification de l'éducation a également été jugée importante. La question capitale de l'inclusion numérique nécessitait une attention urgente. Les expertes et experts ont fait observer que l'accès à l'éducation facilitait l'insertion des migrants dans les sociétés d'accueil, en partie en renforçant leur aptitude à l'emploi et en améliorant la participation au marché du travail. Au cours du débat interactif, les participantes et participants ont noté avec inquiétude la diminution de l'aide publique au développement en faveur de l'éducation, au détriment des efforts visant à atteindre l'objectif de développement durable n° 4. En réponse aux questions, les expertes et experts ont souligné l'importance d'adopter une approche axée sur les droits humains pour faire progresser la santé et l'éducation des enfants et des adolescents et appelé l'attention sur le rôle capital joué par l'Organisation des Nations Unies à cet égard. Ils ont affirmé qu'il importait de tenir compte de la diversité des jeunes et de leurs besoins dans la planification de l'éducation.

Dans la matinée du 13 avril, la Commission a examiné le point 4 de l'ordre du jour, « Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population », en commençant par tenir une table ronde. Les expertes et experts ont donné un aperçu de la situation démographique de leur pays ou région et décrit brièvement leurs travaux sur les questions de population et les activités des institutions qu'ils représentaient. Dans un deuxième temps, il leur a été demandé de donner leur avis sur les travaux de la Division de la population et sur les liens avec les travaux menés dans leurs pays et de recommander un domaine dans lequel la Division pourrait améliorer ses travaux ou les faire autrement. Les expertes et experts ont appelé l'attention sur la diversité des schémas démographiques et des politiques aux niveaux des pays et des régions, notamment les problèmes concernant : a) la croissance rapide de la population et la fécondité élevée, les mariages d'enfants et la fécondité des adolescents ; b) la réalisation du dividende démographique dans les pays en développement et l'engrangement des avantages éventuels associés à une faible fécondité et à des populations vieillissantes ; c) les coûts et les avantages de la migration pour les personnes, les familles et les pays d'origine, de transit et de destination. Ils ont remercié la Division de la population pour ses rapports, ses manuels et ses guides ainsi que pour son rôle de chef de file dans la production de prévisions et de projections démographiques de haute qualité et comparables à l'échelle internationale. Comme travaux futurs dans le domaine de la population, ils ont notamment suggéré au Secrétariat : de produire des statistiques sur les migrations en utilisant des sources de données nouvelles et différentes ; d'évaluer l'incidence démographique de la pandémie de COVID-19 et les effets connexes sur la réalisation des objectifs de développement durable ; de faciliter la consultation et l'utilisation des données produites par la Division de la population en améliorant encore le site Web de celle-ci ; d'organiser des ateliers régionaux et des consultations avec les experts nationaux travaillant sur les données et analyses démographiques.

Au cours du débat général, les intervenants ont souligné l'importance que revêtait l'éducation en matière de population et de développement durable et réaffirmé leur volonté d'accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et d'atteindre les objectifs et cibles de développement durable énoncés dans le Programme de

développement durable à l'horizon 2030. Plusieurs intervenants se sont dits conscients des effets préjudiciables des conflits et de la pandémie de COVID-19 sur l'action qui était menée pour assurer l'accès universel à l'éducation. Les représentantes et représentants ont souligné qu'il importait d'offrir l'accès à un enseignement de qualité aux groupes marginalisés, notamment les personnes handicapées, les migrants, les réfugiés, les filles et les femmes, et d'autres groupes en situation de vulnérabilité. Plusieurs intervenants ont appelé l'attention sur l'importance de l'éducation pour l'autonomisation des jeunes et ont demandé que la participation et les initiatives des jeunes soient promues. Quelques pays ont présenté des initiatives sur l'enseignement numérique, qui permettait de combler les disparités entre les sexes en matière d'éducation dans les zones urbaines et rurales. Plusieurs intervenants ont souligné que les données, analyses et prévisions démographiques étaient nécessaires pour planifier les investissements à faire dans les systèmes d'éducation, en particulier dans les pays où la population d'enfants et de jeunes augmentait rapidement, et ont insisté sur la nécessité de fournir un soutien technique et financier à ces pays. Les intervenants ont mis l'accent sur de nombreuses autres questions importantes, notamment la nécessité d'assurer un financement pérenne de l'éducation, la gratuité de l'enseignement à tous les niveaux, le droit de tous à l'éducation, l'importance de l'éducation en tant que passerelle vers d'autres droits humains, la contribution de l'éducation à la réalisation du dividende démographique, l'importance de l'accès à un enseignement de qualité pour tous, y compris les migrants, et l'importance de l'apprentissage tout au long de la vie, en particulier pour les populations vieillissantes.

À la séance de clôture, le 14 avril, les pays ont regretté de n'être pas parvenus à un consensus sur le projet de résolution, mais beaucoup ont remercié le Président d'avoir retiré le texte.

Quelque 365 représentantes et représentants de 152 organisations non gouvernementales (ONG) accréditées auprès du Conseil économique et social se sont inscrits pour participer à la session annuelle. Au total, 26 déclarations écrites présentées au nom d'ONG ou de groupes d'ONG ont été soumises à l'avance et intégrées à la documentation dont la Commission était saisie. En outre, 34 représentantes et représentants d'ONG ont fait des exposés oraux. Durant le débat général, les représentantes et représentants de la société civile ont déclaré que l'éducation jouait un rôle déterminant dans la promotion de l'égalité des genres, l'autonomisation des femmes et des filles et la réalisation d'autres droits. Les intervenants ont décrit à titre d'exemple des initiatives nationales récentes visant à garantir l'égalité des genres dans l'accès à l'éducation, à promouvoir l'autonomie des femmes et des filles et à leur offrir des possibilités matérielles et l'accès à l'emploi. Plusieurs ONG ont souligné qu'il importait de respecter le droit des parents et des familles de choisir le type d'éducation que leurs enfants devaient recevoir. Une grande majorité des représentantes et représentants d'ONG ont mis l'accent sur le rôle positif de l'éducation complète à la sexualité qui offrait un moyen efficace d'améliorer la santé et le bien-être, de promouvoir l'égalité des genres, de réduire la violence sexuelle et fondée sur le genre, et de lutter contre les mariages d'enfants, les infections à VIH, la violence sexuelle et fondée sur le genre, les grossesses non désirées et les avortements non médicalisés. Les ONG ont également été consultées au sujet du projet de résolution portant sur le thème spécial de la session.

Environ 24 manifestations parallèles ont été organisées durant la session annuelle.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention .	10
A. Projets de décision soumis au Conseil pour adoption	10
B. Décision portée à l'attention du Conseil	12
II. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation	13
III. Débat général : a) Mesures pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux mondial, régional et national ; b) Population, éducation et développement durable	14
IV. Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population	19
V. Ordre du jour provisoire de la cinquante-septième session de la Commission	20
VI. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-sixième session	21
VII. Organisation de la session	22
A. Ouverture et durée de la session	22
B. Participation	22
C. Élection du Bureau	22
D. Ordre du jour et organisation des travaux	23
E. Documentation	23
 Annexe	
Liste des documents dont la Commission de la population et du développement était saisie à sa cinquante-sixième session	24

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projets de décision soumis au Conseil pour adoption

1. La Commission recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de décision ci-après :

Projet de décision I

Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa cinquante-sixième session et ordre du jour provisoire et documentation de la cinquante-septième session

Le Conseil économique et social :

- a) Prend note du rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa cinquante-sixième session¹ ;
- b) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation de la cinquante-septième session de la Commission, tels que reproduits ci-dessous :

Ordre du jour provisoire et documentation de la cinquante-septième session de la Commission

1. Élection du Bureau².
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

Documentation

Ordre du jour provisoire de la cinquante-septième session de la Commission

Note du Secrétariat sur l'organisation des travaux de la session

3. Débat général :
 - a) Mesures pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux mondial, régional et national ;
 - b) Évaluation de l'état d'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de sa contribution au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au cours de la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'état d'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de sa contribution au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme de

¹ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2023, Supplément n° 5 (E/2023/25).*

² En application de la décision 2005/213 du Conseil économique et social, la Commission tiendra, aussitôt après la clôture de sa cinquante-sixième session, la première séance de sa cinquante-septième session aux seules fins d'élire la nouvelle présidence et les autres membres du Bureau, conformément à l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil.

développement durable à l'horizon 2030 au cours de la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable

Rapport du Secrétaire général sur les programmes et activités visant à évaluer l'état d'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de sa contribution au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au cours de la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable

Rapport du Secrétaire général sur les flux de ressources financières devant concourir à la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

4. Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du programme et le bilan des activités menées dans le domaine de la population en 2023 : Division de la population (Département des affaires économiques et sociales)

Note du Secrétariat sur le plan-programme pour 2024 et l'exécution du programme en 2022 : sous-programme 5 (Population) du programme 7 (Affaires économiques et sociales)³

5. Ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième session de la Commission.

Documentation

Note du Secrétariat présentant l'ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième session de la Commission

6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-septième session.

Projet de décision II

Calendrier d'examen du rapport sur les tendances démographiques mondiales

Le Conseil économique et social, rappelant le paragraphe 9 de sa résolution 1996/2 du 17 juillet 1996 et sa décision 2012/233 du 25 juillet 2012 et souhaitant s'assurer que le rapport biennal du Secrétaire général sur les tendances démographiques mondiales s'aligne sur les estimations et projections démographiques les plus récentes, décide de modifier le calendrier d'examen du rapport par la Commission de la population et du développement pour que cet examen ait lieu les années impaires et décide par conséquent que la Commission examinera le rapport à sa cinquante-huitième session, en 2025.

³ Le projet de budget-programme pour 2024 devrait être établi sous sa forme définitive au premier semestre de 2023.

B. Décision portée à l'attention du Conseil

2. La Commission a adopté la décision ci-après, qu'elle porte à l'attention du Conseil :

Décision 2023/101

Thème spécial de la cinquante-huitième session de la Commission de la population et du développement

La Commission de la population et du développement décide que sa cinquante-huitième session, en 2025, aura pour thème spécial : « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ».

Chapitre II

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

3. La Commission a examiné le point 2 de son ordre du jour à sa 2^e séance, le 10 avril 2023. Elle était saisie de l'ordre du jour provisoire ([E/CN.9/2023/1](#)) et du projet d'organisation des travaux ([E/CN.9/2023/1/L.1](#)).

4. À la même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire et approuvé l'organisation des travaux (voir chap. VII, sect. D), étant entendu que d'autres ajustements seraient apportés, le cas échéant, au cours de la session.

Chapitre III

Débat général :

a) Mesures pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux mondial, régional et national

b) Population, éducation et développement durable

5. La Commission a examiné le point 3 de l'ordre du jour et les alinéas a) et b) de sa 2^e à sa 7^e séance et à ses 9^e et 10^e séances, du 10 au 12 avril et le 14 avril 2023. Elle a tenu une discussion générale sur le point 3 de l'ordre du jour de sa 2^e à sa 7^e séance et trois tables rondes interactives à ses 3^e, 4^e et 6^e séances respectivement. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur la population, l'éducation et le développement durable ([E/CN.9/2023/2](#)) ;

b) Rapport du Secrétaire général sur l'examen des programmes et interventions aux fins de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement pour ce qui concerne la population, l'éducation et le développement durable ([E/CN.9/2023/3](#)) ;

c) Rapport du Secrétaire général sur les flux de ressources financières devant concourir à la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement ([E/CN.9/2023/4](#)).

6. La Commission était également saisie d'un certain nombre de déclarations présentées par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil⁴.

7. À sa 2^e séance, le 10 avril, la Commission a entamé sa discussion générale sur l'ensemble du point 3 de l'ordre du jour et a entendu des déclarations des représentantes et représentants du Bélarus (au nom du Groupe des Amis de la famille), Cuba (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Argentine (également au nom des pays suivants : Afrique Sud, Albanie, Allemagne, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Cabo Verde, Canada, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Honduras, Irlande, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Mexique, Monaco, Monténégro, Népal, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Panama, Pays-Bas (Royaume des), Portugal, Roumanie, Royaume-Uni Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse, Ukraine, Uruguay et Vanuatu), de l'Éthiopie, du Mexique, des Philippines et de l'Indonésie, ainsi que des observateurs et observatrices du Népal (au nom des pays les moins avancés), de la Suède (au nom des pays nordiques), de Bosnie-Herzégovine, de la Norvège, de l'Ouganda, du Paraguay, de la Jordanie, du Nigéria et du Ghana.

8. À sa 3^e séance, le 10 avril, la Commission a tenu, au titre de l'ensemble du point 3 de l'ordre du jour, une table ronde d'experts sur les rapports du Secrétaire

⁴ [E/CN.9/2023/NGO/1](#), [E/CN.9/2023/NGO/2](#), [E/CN.9/2023/NGO/3](#), [E/CN.9/2023/NGO/4](#), [E/CN.9/2023/NGO/5](#), [E/CN.9/2023/NGO/6](#), [E/CN.9/2023/NGO/7](#), [E/CN.9/2023/NGO/8](#), [E/CN.9/2023/NGO/9](#), [E/CN.9/2023/NGO/10](#), [E/CN.9/2023/NGO/11](#), [E/CN.9/2023/NGO/12](#), [E/CN.9/2023/NGO/13](#), [E/CN.9/2023/NGO/14](#), [E/CN.9/2023/NGO/15](#), [E/CN.9/2023/NGO/16/CORR.1](#), [E/CN.9/2023/NGO/17](#), [E/CN.9/2023/NGO/18](#) et [E/CN.9/2023/NGO/19](#).

général, animée par la Vice-Présidente (Australie). Les expertes et experts suivants ont répondu aux questions posées par l'animatrice : le Directeur de la Division pour la paix et le développement durable de l'UNESCO, Christopher Castle ; la Chef du Service de la population et du développement de la Division technique du FNUAP, Rachel Snow ; le Chef du Service des compétences et de l'employabilité de l'Organisation internationale du Travail, Srinivas Reddy (par visioconférence) ; Mun Sim Lai, spécialiste des questions de population à la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales.

9. À la même séance, durant le débat interactif, les expertes et experts ont répondu aux observations et aux questions des représentants de Cuba et de l'Indonésie, ainsi que des observateurs et observatrices de la Suède, de l'Égypte et du Nigéria. Des représentants de l'Organisation internationale pour les migrations ainsi que des représentants de Yale International Relations Association et d'Asociación Nacional Cívica Femenina, deux organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil, ont également participé au débat.

10. À la même séance également, après la table ronde d'experts, la Commission a repris sa discussion générale et a entendu les déclarations des représentantes et représentants de la République dominicaine, du Kenya, de la Chine, de la République de Moldova, du Turkménistan, d'El Salvador, du Japon et du Honduras, ainsi que des observateurs et observatrices du Soudan, de la Guinée, de la Gambie, du Qatar, de la Thaïlande et du Burundi.

11. À sa 4^e séance, le 11 avril, la Commission a tenu, au titre du point 3 a) de l'ordre du jour, une table ronde multipartite sur la contribution des principales questions de population et de développement au thème principal du Conseil, « Accélérer la reprise au sortir de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 à tous les niveaux », animée par la Vice-Présidente (Mexique). Les personnalités invitées suivantes ont répondu aux questions posées par l'animatrice : la Représentante permanente de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies et Vice-Présidente de la Commission de la condition de la femme, Maria del Carmen Squeff ; la Représentante permanente du Guyana auprès de l'Organisation des Nations Unies, Carolyn Rodrigues-Birkett ; le professeur de santé de la population et Directeur du Centre de santé reproductive de l'Université de Gadjah Mada (Indonésie), Siswanto Wilopo ; la Directrice de Social Impact Practice du Boston Consulting Group (Inde), Seema Bansal (par visioconférence) ; la défenseuse de la jeunesse et Coordinatrice internationale du programme Réseau d'éducation des jeunes par les pairs (lancé par le FNUAP), Ana Mosiashvili.

12. À la même séance, durant le débat interactif, les personnalités invitées ont répondu aux observations et aux questions des représentantes et représentants du Honduras, de Cuba et de la Fédération de Russie, ainsi que des observateurs et observatrices de la Serbie, de l'Égypte et du Ghana. Le représentant de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et la représentante de Soroptimist International, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil, ont également participé au débat.

13. À la même séance également, après la table ronde multipartite, la Commission a repris sa discussion générale et entendu les déclarations des représentantes et représentants de la Zambie, de Cuba, de la Jamaïque, du Liban, d'Israël, de l'Australie, de l'Inde, du Portugal, du Danemark et de l'Arabie saoudite, ainsi que des observateurs et observatrices du Malawi, de la Mongolie, de l'Égypte et du Luxembourg.

14. À sa 5^e séance, le 11 avril, la Commission a poursuivi sa discussion générale et entendu les déclarations des représentantes et représentants du Maroc, de la République islamique d'Iran, de l'Argentine, du Royaume des Pays-Bas, du Pakistan, de la Belgique, du Canada, de la Fédération de Russie, de l'Ukraine et de la Malaisie, ainsi que des observateurs et observatrices des pays suivants : Pologne, Sri Lanka, Népal, Brésil, Afrique du Sud, Namibie, Trinité-et-Tobago, République arabe syrienne, Suriname, Allemagne, Espagne, Slovénie, Sénégal, Panama, Algérie, République démocratique populaire lao, Maldives, Bangladesh, Côte d'Ivoire, Uruguay, Bulgarie et Cameroun.

15. L'observateur du Saint-Siège a également fait une déclaration.

16. À la 5^e séance également, l'observatrice du Nigéria a fait une déclaration au titre de son droit de réponse.

17. À sa 6^e séance, le 12 avril, la Commission a tenu, au titre du point 3 b) de l'ordre du jour, une table ronde d'experts sur la population, l'éducation et le développement durable, animée par le Vice-Président (Indonésie). Les expertes et experts suivants ont répondu aux questions posées par l'animateur : Anastasia Gage, professeure au Département de la santé internationale et du développement durable de l'École de santé publique et de médecine tropicale de l'Université Tulane (États-Unis d'Amérique) ; Juan Alfaro López, Directeur exécutif de l'Institut national pour l'apprentissage (Costa Rica) ; John Santelli, professeur de population, de santé familiale et de pédiatrie à l'Université Columbia (États-Unis d'Amérique) (par visioconférence) ; Christina Williams, membre du groupe d'étude sur le développement du caractère du Ministère de l'éducation et du Conseil national des collèges communautaires (Jamaïque) ; Ayman Zohry, professeur associé au Département de sociologie de l'Université américaine du Caire et de l'Université du Caire (Égypte) (par visioconférence).

18. À la même séance, durant le débat interactif, les expertes et experts ont répondu aux observations et aux questions des représentantes et représentants de Cuba, de la République dominicaine et de l'Indonésie, ainsi que des observateurs et observatrices du Soudan, de la Guinée, du Ghana et de l'Égypte. La représentante d'International Federation of Medical Students Associations, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil, a également participé au débat.

19. À la même séance également, après la table ronde d'experts, la Commission a repris sa discussion générale et entendu les déclarations des représentants du Costa Rica, des États-Unis et du Royaume-Uni, ainsi que des observateurs et observatrices de la Colombie, du Nicaragua, de la République de Corée, du Guatemala, du Pérou, de la Géorgie, de l'État plurinational de Bolivie et du Chili.

20. À la 6^e séance également, l'observateur de l'Organisation internationale pour les migrations et l'observatrice de l'Union africaine ont fait des déclarations. Le représentant de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et la représentante du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ont également fait des déclarations.

21. À la même séance également, le représentant de la Fédération de Russie a fait une déclaration au titre de son droit de réponse.

22. À sa 7^e séance, le 12 avril, la Commission a poursuivi et conclu sa discussion générale et entendu les déclarations de la représentante du Tchad et de l'observateur de la Sierra Leone.

23. À la même séance, des déclarations ont été faites par l'observatrice de la Ligue des États arabes et par les représentantes et représentants des organisations non gouvernementales suivantes dotées du statut consultatif auprès du Conseil :

International Federation for Family Development ; Asian-Pacific Resource and Research Centre for Women ; Rutgers ; Comité international catholique des infirmières et assistantes médico-sociales ; CHOICE for Youth and Sexuality ; Association tunisienne de la santé de la reproduction ; Swedish Association for Sexuality Education ; Asociación Nacional Cívica Femenina ; Soroptimist International ; SERAC-Bangladesh ; International Planned Parenthood Federation ; Advocates for Youth ; International Federation of Medical Students' Associations ; Plan International ; World Young Women's Christian Association ; New Zealand Family Planning Association ; ACT Alliance – Action by Churches Together ; International Planned Parenthood Federation – Western Hemisphere Region ; Marie Stopes International ; Fundación Red de Salud de las Mujeres Latinoamericanas y del Caribe ; Swasti ; Make Mothers Matter ; Family Planning NSW ; Balance Promoción para el Desarrollo y Juventud ; Population Matters ; Rozaria Memorial Trust ; Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire ; World Youth Alliance ; FEMM Foundation ; Association étudiante des relations internationales de l'Université McGill ; C-Fam ; Center for Reproductive Rights.

Décision prise par la Commission

Thème spécial de la cinquante-huitième session de la Commission de la population et du développement

24. À la 9^e séance, le 14 avril, la Commission était saisie d'un projet de décision intitulé « Thème spécial de la cinquante-huitième session de la Commission de la population et du développement » (E/CN.9/2023/L.3), déposé par le Président à l'issue de consultations facilitées par la Vice-Présidente (Australie). Elle a été informée que ce projet de décision n'avait pas d'incidences sur le budget-programme. Elle a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 2023/101).

Résolution sur le thème spécial de la cinquante-sixième session

25. À la 9^e séance également, le Président a présenté le projet de résolution intitulé « Population, éducation et développement durable ». Des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants de la Fédération de Russie (également au nom des pays suivants : Algérie, Arabie saoudite, Bélarus, Cameroun, Égypte, Gambie, Guinée, Iran (République islamique d'), Iraq, Libye, Malaisie, Mauritanie, Nigéria, Ouganda, Pakistan, République arabe syrienne, Sénégal et Yémen), du Bélarus, du Pakistan, de l'Éthiopie, de la Fédération de Russie (déclaration nationale), de la République islamique d'Iran, du Costa Rica, du Canada, de l'Argentine, du Danemark, du Royaume-Uni, des États-Unis, de l'Australie, du Mexique, du Honduras, du Portugal, de l'Indonésie, du Royaume des Pays-Bas, de la Belgique, d'El Salvador, des Philippines, de la Libye, de la République dominicaine, de l'Arabie saoudite, d'Israël, de la Malaisie et de l'Ukraine, ainsi que par les observateurs et observatrices des pays suivants : Yémen, Mali, Uruguay, Sénégal, Algérie, Iraq, Nigéria, Cameroun, Norvège, République arabe syrienne, Suède (au nom de l'Union européenne), Gambie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Nicaragua, Espagne, Colombie, Ghana, Finlande, Chili, Afrique du Sud, Géorgie, Allemagne, France et Égypte.

26. À la 10^e séance, le 14 avril, comme suite à une déclaration du Président, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants de la Mauritanie, de la Jamaïque, du Mexique, des États-Unis, du Canada (également au nom de l'Australie, de la Finlande, de la Norvège et de la Nouvelle-Zélande), de l'Argentine, d'Israël, du Kenya et de la Zambie, ainsi que par les observateurs et observatrices de la Bulgarie, du Ghana, du Guatemala et de la Suède (au nom de l'Union européenne,

ainsi que de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Géorgie, du Liechtenstein, du Monténégro et de l'Ukraine).

27. À la même séance, le Président a retiré le projet de résolution sur le thème spécial de la cinquante-sixième session de la Commission. Comme suite au retrait du projet de résolution, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants du Pakistan, de la Fédération de Russie, du Bélarus, de l'Australie, de l'Éthiopie, du Royaume-Uni, de l'Arabie saoudite, d'El Salvador, de la Malaisie, de la République islamique d'Iran et de l'Indonésie, ainsi que par les observateurs et observatrices de l'Égypte, de l'Uruguay, du Sénégal, de l'Algérie et de l'Iraq.

28. L'observatrice du Saint-Siège a également fait une déclaration.

Chapitre IV

Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population

29. La Commission a examiné le point 4 de l'ordre du jour à ses 8^e et 10^e séances, les 13 et 14 avril 2023. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général intitulé « Exécution du programme et bilan des activités menées dans le domaine de la population en 2022 : Division de la population (Département des affaires économiques et sociales) » (E/CN.9/2023/5) ;

b) Note du Secrétariat intitulée « Plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021 : sous-programme 5 (Population) du programme 7 (Affaires économiques et sociales) » (E/CN.9/2023/CRP.1).

30. À sa 8^e séance, le 13 avril, la Commission a tenu une table ronde d'experts nationaux sur le programme de travail dans le domaine de la population. Celle-ci a été présidée par le Président de la Commission et animée par le Directeur de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales, John Wilmoth, qui a fait une déclaration.

31. Les expertes et experts suivants ont répondu aux questions posées par l'animateur : Piedad Urdinola, Directrice générale du Département administratif national de la statistique (Colombie) ; Ayaga Agula Bawah, Directeur de l'Institut régional pour les études de population de l'Université du Ghana ; Elżbieta Gołata, professeure d'économie à l'Université d'économie et d'affaires de Poznań (Pologne) ; Mohammad Mainul Islam, professeur au Département des sciences de la population de l'Université de Dhaka (Bangladesh) (par visioconférence).

32. À la même séance, durant le débat interactif, les expertes et experts ont répondu aux observations et aux questions des représentantes et représentants de Cuba, de la Fédération de Russie, du Honduras, de la Chine et de la République dominicaine, ainsi que des observatrices du Nigéria, du Soudan et du Ghana.

33. Des déclarations ont également été faites par le représentant de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et la représentante d'International Planned Parenthood Federation – Western Hemisphere Region, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

34. L'animateur a fait des observations finales.

Décision prise par la Commission

Calendrier d'examen du rapport sur les tendances démographiques mondiales

35. À sa 10^e séance, le 14 avril, la Commission était saisie d'un projet de décision intitulé « Calendrier d'examen du rapport sur les tendances démographiques mondiales » (E/CN.9/2023/L.4), déposé par le Président à l'issue de consultations facilitées par la Vice-Présidente (Australie). Elle a été informée que ce projet de décision n'avait pas d'incidences sur le budget-programme. Elle a adopté le projet de décision et recommandé au Conseil de l'adopter (voir chap. I, sect. A, projet de décision II).

Chapitre V

Ordre du jour provisoire de la cinquante-septième session de la Commission

36. À sa 10^e séance, le 14 avril 2023, la Commission était saisie de l'ordre du jour provisoire et de la documentation de sa cinquante-septième session, en 2024 (E/CN.9/2023/L.2/Rev.1). Les consultations sur le projet de document ont été facilitées par la Vice-Présidente (Australie).

37. À la même séance, la Commission a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de sa cinquante-septième session et recommandé au Conseil de les adopter (voir chap. I, sect. A, projet de décision I).

Chapitre VI

Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-sixième session

38. À la 10^e séance, le 14 avril 2023, le Vice-Président et Rapporteur, Monei Fetsi Future Rapuleng (Botswana), a présenté le projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-sixième session, publié sous la cote [E/CN.9/2023/L.5](#).

39. À la même séance, la Commission a adopté le projet de rapport et chargé le Vice-Président et Rapporteur d'en établir la version définitive en concertation avec le Secrétariat.

Chapitre VII

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

40. La Commission de la population et du développement a tenu sa cinquante-sixième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 29 avril 2022 et du 10 au 14 avril 2023. Elle a tenu 10 séances (1^{re} à 10^e).

41. À la 2^e séance, le 10 avril 2023, le Président de la Commission, Gheorghe Leucă (République de Moldova), a ouvert la session et fait une déclaration.

42. À la même séance, la Vice-Secrétaire générale, la Directrice exécutive du FNUAP, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales du Département des affaires économiques et sociales et (par une déclaration préenregistrée) le Directeur général adjoint de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ont pris la parole devant la Commission.

43. À la même séance également, le Directeur général adjoint par intérim pour la science de l'International Institute for Applied Systems Analysis et Directeur fondateur du Wittgenstein Centre for Demography and Global Human Capital et professeur de démographie à l'Université de Vienne, Wolfgang Lutz, a fait une déclaration liminaire.

44. À la 10^e séance, le 14 avril, la Directrice exécutive du FNUAP et la Sous-Secrétaire générale à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations du Département des affaires économiques et sociales ont fait des déclarations finales.

45. À la même séance, le Président a fait une déclaration et déclaré close la cinquante-sixième session de la Commission.

B. Participation

46. Les représentantes et représentants de 33 États membres de la Commission ont participé à la session. Étaient également présents des observateurs et observatrices d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, d'États non membres et d'organisations intergouvernementales, ainsi que des représentantes et représentants d'organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales. La liste des participantes et participants est publiée sous la cote [E/CN.9/2023/INF/1](#).

C. Élection du Bureau

47. À sa 1^{re} séance, le 29 avril 2022, la Commission a élu par acclamation Gheorghe Leucă (République de Moldova) à la présidence et Edgar Sisa (Botswana) et Sarah Linton (Australie) à la vice-présidence.

48. À sa 2^e séance, le 10 avril 2023, la Commission a élu par acclamation Fnu Imanuel (Indonésie), Sylvia Paola Mendoza Elguea (Mexique) et Monei Fetsi Future Rapuleng (Botswana)⁵ à la vice-présidence. La composition du Bureau de la cinquante-sixième session de la Commission s'établissait comme suit :

⁵ Monei Fetsi Future Rapuleng (Botswana) a été élu à la 2^e séance, le 10 avril 2023, pour reprendre le mandat restant à courir d'Edgar Sisa (Botswana), qui avait été élu à la vice-présidence de la Commission à la 1^{re} séance de la cinquante-sixième session, le 29 avril 2022, et dont l'affectation à New York a pris fin en décembre 2022.

Présidence :

Gheorghe Leucă, (République de Moldova)

Vice-présidence :

Fnu Imanuel (Indonésie)

Sylvia Paola Mendoza Elguea (Mexique)

Sarah Linton (Australie)

Monei Fetsi Future Rapuleng (Botswana)

49. À sa 2^e séance également, la Commission a nommé le Vice-Président Monei Fetsi Future Rapuleng (Botswana) Rapporteur pour la session.

D. Ordre du jour et organisation des travaux

50. À sa 2^e séance, le 10 avril, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire (E/CN.9/2023/1), reproduit ci-après :

1. Élection des membres du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Débat général :
 - a) Mesures pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux mondial, régional et national ;
 - b) Population, éducation et développement durable.
4. Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population.
5. Ordre du jour provisoire de la cinquante-septième session de la Commission.
6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-sixième session.

51. À la même séance, la Commission a approuvé l'organisation des travaux de la session (E/CN.9/2023/L.1).

E. Documentation

52. On trouvera la liste des documents dont la Commission était saisie à sa cinquante-sixième session dans l'annexe du présent rapport et sur le site Web de la Division de la population (<https://www.un.org/development/desa/pd/events/CPD56>).

Annexe

Liste des documents dont la Commission de la population et du développement était saisie à sa cinquante-sixième session

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre/description</i>
E/CN.9/2023/1	2	Ordre du jour
E/CN.9/2023/2	3 b)	Rapport du Secrétaire général sur la population, l'éducation et le développement durable
E/CN.9/2023/3	3 b)	Rapport du Secrétaire général sur l'examen des programmes et interventions aux fins de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement pour ce qui concerne la population, l'éducation et le développement durable
E/CN.9/2023/4	3 a)	Rapport du Secrétaire général sur les flux de ressources financières devant concourir à la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement
E/CN.9/2023/5	4	Rapport du Secrétaire général intitulé « Exécution du programme et bilan des activités menées dans le domaine de la population en 2022 : Division de la population (Département des affaires économiques et sociales) »
E/CN.9/2023/CRP.1	4	Note du Secrétariat intitulée « Plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021 : sous-programme 5 (Population) du programme 7 (Affaires économiques et sociales) »
E/CN.9/2023/L.1	2	Organisation des travaux de la session
E/CN.9/2023/L.2/Rev.1	5	Ordre du jour provisoire de la cinquante-septième session de la Commission
E/CN.9/2023/L.3	3 a)	Projet de décision sur le thème spécial de la cinquante-huitième session de la Commission de la population et du développement
E/CN.9/2023/L.4	4	Projet de décision sur le calendrier d'examen du rapport sur les tendances démographiques mondiales
E/CN.9/2023/L.5	6	Projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-sixième session
E/CN.9/2023/NGO/1 à 19	3 a) et 3 b)	Déclarations présentées par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

